



LIVRET D'ACCUEIL

STAGIAIRES



Look & Nails Formation
5 Boulevard Maréchal Koenig
C.C. Michelet Delattre
13009 Marseille
TEL : 06.27.52.78.71 / 06.29.51.79.03
MAIL : lookandnailsformationmail.com
SITE INTERNET : www.lookandnailsformation.fr



LE MOT DE LA DIRECTRICE :

Bienvenue dans notre centre de formations, nous accueillons et formons près de 500 élèves par an avec des méthodes spécifiques et novatrices dans le domaine de l'Esthétique, plus précisément, en prothésie ongulaire, maquillage permanent, microblading, microshading, hygiène et salubrité, beauté du regard (extensions de cils, browlift, réhaussement de cils) ainsi que sur les dernières techniques anti-âge (Microneedling sans aiguille et plasma lift).

Dans nos locaux , vous disposez d'équipements de premier ordre afin de recevoir un enseignement théorique et pratique de grande qualité, ainsi tout le matériel sera mis à votre disposition durant votre formation (produits, matériel, main articulée, tête malléable, peau synthétique,).

Look & Nails Formation est un espace de professionnalisation et de partage, vous serez accompagné, soutenu et conseillé pour réussir votre vie professionnelle.

80 % de nos élèves sont en reconversion professionnelle parmi lesquels environ 1/4 créent leur propre entreprise.



HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION :

. 2009 : Création de Look & Nails

Après plus de 10 années dans le domaine de l'esthétique et à la tête de plusieurs instituts de beauté, nos premières formations ont vu le jour en 2009, en complément des prestations que l'on pouvez proposer, c'est à ce moment bien précis que tout à commencer, dans le développement de la transmission de notre savoir.

. 2013 : Certification qualité DATADOCK

. 2016 : Création de Look & Nails Formation

C'est à cette date que tout à basculer, bien évidemment dans le bon sens, où nous avons pris la décision de se spécialiser uniquement en centre de formation.

Nous avons ainsi emménager dans un premier local de taille moyenne avec une seule salle de formations et 3 ans après, il a fallu déménager pour un local plus grand afin de bénéficier de plusieurs salles spécifiques et répondre aux normes réglementaire d'hygiène et sécurité requises par les autorités.

. 2020 : Déménagement de Look & Nails Formation

Après avoir réalisé de nombreux travaux de rénovation et d'aménagement, le centre est composé de la manière suivante :

- . un espace accueil
- . une salle d'enseignements spécifique à l'onglerie
- . une salle de formations avec espace d'enseignements théorique et pratique pour différentes techniques : maquillage permanent, microblading, microshading, soins anti-âge, beauté du regard, hygiène et salubrité,...
- . un espace administratif ainsi qu'un espace café et thé à volonté
- . un espace WC avec accès aux normes PMR



Toutes nos salles de formations sont équipées de point d'eau automatique, on y retrouve également, des espaces bien définis pour tout le matériel, outil et produits spécifiques nécessaire au bon déroulement, en fonction des différentes techniques abordées afin de favoriser un apprentissage de qualité. Ainsi tout le matériel est mis à disposition de nos élèves.

. 2020 – 2021 : Partenariat Certifications avec STYLIDERM (Dermopigmentation) et STUDENT NAILS (Prothésie Ongulaire)

. 2022 : Certification qualité QUALIOPi

NOS MISSIONS ET NOS VALEURS :

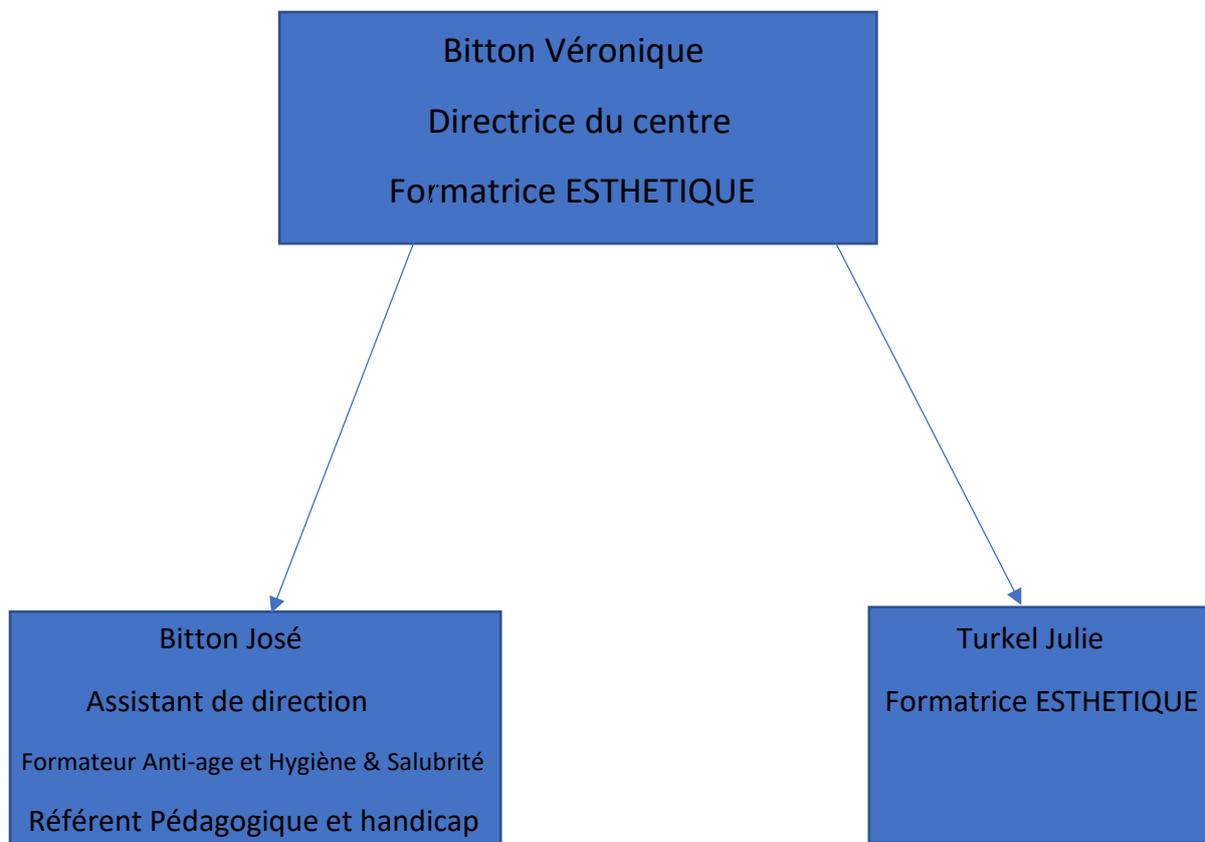
Accompagner et transmettre notre savoir afin que chaque stagiaire puisse apprendre, créer et réaliser des prestations, à leur tour, en toute autonomie.

Nous privilégions des formations en petit groupe d'élèves afin de favoriser un apprentissage de qualité en mettant tous les moyens pédagogiques nécessaires (support théorique, vidéo, exercices sur livret de formation, cours magistral, pratique sur main articulée, pratique sur peau synthétiques, pratique sur modèles vivants) au bon déroulement de celles-ci.

Votre réussite est au cœur de nos priorités :

« DONNER LE MEILLEUR DE NOUS MEME EST NOTRE PRIORITE »

Organigramme :



Les différentes formations dispensées par Look & Nails Formation :



DERMOPIGMENTATION :

- . Maquillage Permanent Sourcils / Lèvres
- . Microblading
- . Microshading
- . Effacement Maquillage Permanent



BEAUTE DU REGARD :

- . Extensions de cils (cil à cil / Volume russe)
- . Réhaussement de cils
- . Browlift



ONGLERIE :

- . Exercer une activité de Prothésie ongulaire
- . Perfectionnement Onglerie



SOINS ANTI-AGE :

- . Microneedling sans aiguilles
- . Plasma Lift



HYGIENE ET SALUBRITE

REGLEMENT INTERIEUR :

« ARTICLE 1 : CODE DU TRAVAIL

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires ou modèles, et ce pour la durée de la formation suivie.

ARTICLE 2 : DISCIPLINE

Il est formellement interdit aux stagiaires et modèles :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;

ARTICLE 3 : SANCTIONS

Tout agissement considéré comme fautif envers l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par la Directrice de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

ARTICLE 4 : ENTRETIEN PREALABLE A UNE SANCTION ET PROCEDURE

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire ou au modèle sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des faits retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire ou modèle, en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire ou modèle a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés. Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire ou modèle n'ait été au préalable informé des faits retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction peut intervenir et être applicable, dans certains cas à la sortie de cet entretien.

Les conclusions de cette Commission font l'objet d'une notification écrite et motivée remise immédiatement, contre décharge, au stagiaire ou modèle ou bien sous forme de lettre recommandée. L'organisme de formation informe, si nécessaire, l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

ARTICLE 5 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'organisme de formation.

Article 6 : PRESENTATION ET TENUE VESTIMENTAIRE

Lors du déroulement du stage, les stagiaires devront être vêtues d'une manière sobre, de couleur noire de préférence, coiffée, cheveux attachés et ongles soignés.

Pour les formations nécessitant la pratique de la dermopigmentation, les stagiaires ne devront pas avoir les ongles vernis et ne doivent porter ni montre, ni bague, ni bijoux.... Des tenues adaptées seront mis à la disposition des stagiaires, celles-ci seront restituées en fin de session, le stagiaire devra porter une paire de chaussure fermée spécifique pour la pratique.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire ou modèle avant toute inscription définitive. »

La vie pratique du stagiaire :

Les horaires : le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Accessibilité :

Adresse du centre :

Look & Nails Formation – 5 Bd Maréchal Koenig – C.C. Michelet Delattre –
13009 Marseille

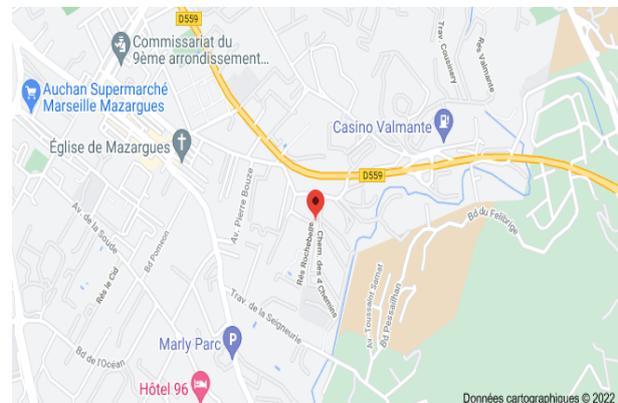
En transport en commun : Bus n° B1 arrêt TOMASI

En train : Gare St Charles + Métro Rt Point du Prado + Bus n° B1 arrêt TOMASI

En voiture : Adresse sur GPS – Parking gratuit devant le centre de formation

Accès conforme aux personnes à mobilité réduite (PMR), pour tout autre handicap, merci de contacter notre référent handicap Mr BITTON José (06.27.52.78.71).

Plan d'accès



Lieu de restauration et hébergement :

.Boulangerie PAUL 2 Av. du Maréchal Delattre de Tassigny 13009 Marseille

.Hôtel le Rocher 141 Av. du Maréchal Delattre de Tassigny 13009 Marseille
04.91.41.19.66

Les espaces de formation :

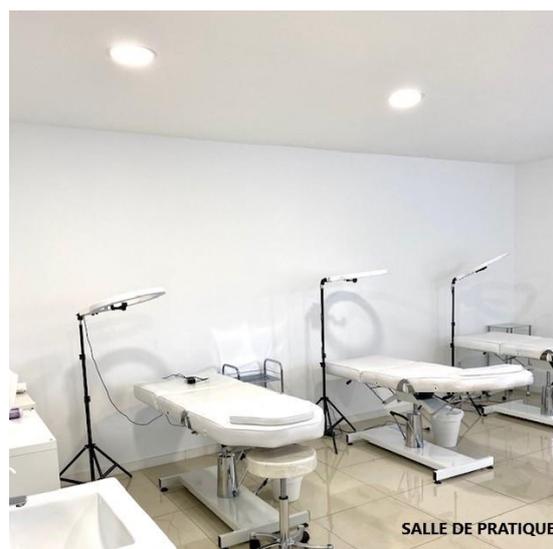
Les espaces de formation sont composés en 2 salles de formation distinctes les unes des autres, adaptées à la formation dispensée.

Nous avons la première salle qui est essentiellement consacrée à la partie onglerie, composée de tout l'équipement nécessaire à l'apprentissage de la prothèse onguilaire (bureaux, lampes UV, lampes de table, main articulée,...) ainsi que tout le matériel et produits qui seront mis à disposition des élèves tout au long de la formation.

Dans la deuxième salle, toutes les autres formations sont dispensées, à savoir le maquillage permanent, microblading, microshading, effacement tatouage, plasma lift, microneedling sans aiguille, formation hygiène et salubrité, les formations Extensions et Réhaussement de cils ainsi que le Browlift.

Tout le matériel et les équipements sont mis à disposition de nos élèves durant la formation.

La salle répond aux normes imposées par l'ARS.



Les supports et méthodes pédagogiques utilisés lors de nos formations sont les suivants :

- .Livret de formation
- .Ecran LED
- .Tableau
- .Démonstration et explication magistrale pour nos formateurs
- .Echanges sous formes de questions-réponses
- .Démonstration par la formatrice des différentes étapes de la prestation à réaliser.
- .Exercices avec études de cas, travail en binôme
- .Exercices de mise en pratique des élèves (sur peau synthétique, main articulée, modèles vivants,....) avec vérification de chaque étape par la formatrice.
- .Evaluation théorique et pratique.

L'ensemble des programmes pédagogiques de nos formations est disponible sur notre site internet www.lookandnailsformation.fr

Une charte qualité reste à la disposition de nos interlocuteurs.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter notre référent pédagogique, administratif et handicap : **Mr BITTON José 06.27.52.78.71** ou par mail **lookandnailsformation@gmail.com**

L'accueil des personnes en situation d'handicap :

José, référent handicap, a pour mission d'animer et de mettre en œuvre une politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par la direction.

Ses activités :

- Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement du centre de formation dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité des formations à tout public
- Soutenir et développer la mobilisation de l'équipe sur l'accessibilité du centre de formation
- Développer des ressources et savoir-faire pour favoriser la formation des personnes handicapées
- Favoriser la communication sur l'accessibilité du centre de formation auprès des publics ciblés
- Repérer les personnes en situation de handicap dès la phase d'accueil et s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation
- Veiller à une égalité de traitement lors de toutes les phases de formation
- Créer, développer, et s'appuyer sur un réseau de partenaires externes (référent de parcours, partenaires spécialisés handicap, etc.) pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire



Guide des associations spécialisée dans le handicap

[CAP EMPLOI 13](#) Projet Professionnel / aide pour un retour à l'emploi

04.42.95.70.30

[AGEFIPH](#) Accompagne dans les démarches et aides financières

0800.11.10.09

[RHF](#) Favorise l'accès des personnes handicapées aux formations

04.42.93.15.50

[APAJH](#) Veille à faire respecter les droits et l'accessibilité aux personnes en situation d'handicap

01.44.10.23.40

[APF France Handicap](#) Soutenir, agir, accompagner et défendre

04.42.37.07.83